EXAS Consultant

Expert-comptable & Commissaire aux comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Nouvelle Aquitaine
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes de Pau, rattachée à la Compagnie Régionale de Grande Aquitaine

ABEILLES SANTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF A L'EXACTITUDE DE L'ARRETE DE COMPTE

Décisions de l'associé unique du 31 décembre 2024 – 2ème résolution

ABEILLES SANTE

23 bis avenue du Mamelon Vert
65110 CAUTERETS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF A L'EXACTITUDE DE L'ARRETE DE COMPTE

Décisions de l'associé unique du 31 décembre 2024 – 2ème résolution

A l'associé unique,

Madame, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article R. 225-134 du code de commerce, nous avons procédé au contrôle de l'arrêté de compte au 31 décembre 2024, tel qu'il est joint au présent rapport. Cet arrêté de compte a été établi par votre Président le 31 décembre 2024. Il nous appartient sur la base de nos travaux d'en certifier l'exactitude.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier que les créances concernées sont certaines dans leur existence et déterminées dans leur montant.

Nous certifions l'exactitude de cet arrêté de compte s'élevant à 795 640 euros.

Fait à Serres-Castet, le 31 décembre 2024

Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

Benoit LOUBON
Associé

